



COMMUNIQUE SUR AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE

La société SIIC de Paris 8^{ème} SA a décidé d'effectuer un apport complémentaire de 80.000,00 (Quatre vingt mille) euros, portant de 19.136,04 à 99.136,04 euros et 1430 titres le montant des apports affectés au contrat de liquidité SIIC de Paris 8^{ème} signé le 25 juillet 2005 avec Oddo Corporate Finance.

Paris, le 03 décembre 2008